



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-quatre,
Le six juin à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 24/05/2024

Date d'affichage : 24/05/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 29

- présents : 14

- votants : 20

Nombre de voix :

- en exercice : 39

- présents : 16

- procurations : 8

- **nombre total de voix exprimées : 24**

Etaient présents :

Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Franck VILLEMMAIN.

Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Pascal GODIN, Boris LOICHOT, Elisabeth REDOUTEY, Pierre VAUFREY, Christelle VUILLEMIN.

Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Christian MOREL, Daniel PRIEUR.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMMAIN,
Elisabeth REDOUTEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Bernard JACQUET,
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité (7 mars 2024).

Objet : DE2024-05 : Tarif d'intervention du Parc hors périmètre classé

Le Parc est régulièrement amené à proposer un tarif pour ses interventions, que ce soit dans le cadre d'appels à projets où le coût de structure est valorisé, ou des interventions sur le périmètre non classé de ses communautés de communes membres, etc...

Nous avons estimé que le coût total moyen de structure pour un agent est de 585 € par jour d'intervention.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- Valide le tarif pour les interventions du Parc en dehors du périmètre classé ou pour la valorisation du coût de structure lors d'appels à projets ou de demandes de cofinancements à 585 € TTC.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
le Président
Denis LEROUX



**Pour le Président et par délégation,
Le Directeur**


Yannick NANCY